

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**
Séance du 18 août 2022

L'an deux mille vingt-deux et le 18 août à 19 H 00, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué en date du 9 août 2022, s'est réuni en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de Marie-Paule ROGOU, maire en exercice.

Nombre de membres en exercice : 13
Nombre de membres présents : 9
Nombre de suffrages exprimés : 13

Nombre de voix pour : 13
Nombre de voix contre : 0
Nombre d'abstentions : 0

Présents : Alain MANIVEL, Alexandra BUTEL, Marie-Jo CAYOL, Jean-Marie PRAYER, Alain LAURENS, Fabien SERRES, Stéphane PATRAS, Jean-Louis SERRES, Marie-Paule ROGOU

Absents excusés/pouvoirs : Jacqueline PUGET pouvoir à Marie-Jo CAYOL, Jean LAPEYRE pouvoir à Alexandra BUTEL, Amélie MARRIQ pouvoir à Marie-Paule ROGOU, Cécile LAPEYRE pouvoir à Fabien SERRES

Secrétaire de séance : Alain LAURENS

I. Objet : Convention de mise à disposition d'un local domanial Commune du Dévoluy/Caisse Régionale de Crédit Agricole Provence – DAB de Superdévoluy

La convention signée le 01/08/2012 pour une durée de 10 ans entre la Commune de St Etienne en Dévoluy et le Crédit Agricole Mutuel Alpes Provence relative à l'autorisation d'occupation du DAB de Superdévoluy sur la parcelle AA 107 est échue.

Considérant la volonté du Crédit Agricole Mutuel Alpes Provence de renouveler cette convention de mise à disposition d'un local domanial sur la parcelle AA 107,

Considérant la nouvelle convention de mise à disposition pour une durée de 10 ans rédigée par le Crédit Agricole Mutuel Alpes Provence,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** ladite convention
- **AUTORISE** Mme le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,


Marie-Paule ROGOU



Transmis et reçu en Préfecture le : 22/08/2022
Publié le : 22/08/2022
Affiché le : 22/08/2022